

Immeuble l'Expansion  
9-11, rue Georges Enesco  
94000 – Créteil  
T 01 58 76 13 64  
F 01 58 76 13 61

Le Directeur

Association RépARER  
93, avenue des Charmes  
94120 –Fontenay-sous-Bois

UL/DIT94-D-2016/5087

Créteil, le 3 novembre 2016

Objet : Nuisances RER A

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 3 octobre dernier qui a retenu toute mon attention, vous trouverez, ci-dessous les éléments de réponse obtenus du Gestionnaire d'infrastructure (GDI/Voie) qui est en charge des travaux sur la ligne A du RER.

Dans le cadre de la politique d'entretien de son patrimoine, la RATP a réalisé sur la ligne A du RER des travaux de renouvellement de la voie en direction de la province sur 700 mètres entre Vincennes et Fontenay-sous-Bois au cours des mois d'avril et mai 2016. Cette opération a été strictement nécessaire afin d'assurer une sécurité ferroviaire optimale. Ces travaux ont été finalisés au cours du mois de mai 2016.

Pour votre information, le contact métallique entre les roues du matériel roulant et le rail génère inévitablement des bruits et vibrations. En outre, ce bruit peut varier au cours du temps et dépend de nombreux paramètres : type et état des sols traversés, profondeur des fondations et structure de l'immeuble, réverbération des pièces, mouvement de terrain, déplacement de nappes d'eau souterraines, travaux réalisés en surface ou dans les immeubles environnants dans une zone impactant les fondations, fluctuation du bruit ambiant au cours de la journée ou bien en fonction de l'usure de nos installations.

La RATP met tout en œuvre pour garantir le confort des riverains en appliquant une politique d'entretien de ses infrastructures à un niveau nettement plus élevé que celui imposé par le strict respect de la sécurité ferroviaire.

Sur ce secteur de la ligne A du RER, les voies sont équipées de joints de signalisation indispensables à la circulation des trains et à la sécurité ferroviaire. Ces équipements, qui créent des discontinuités dans le rail, sont sujets à une usure plus rapide que la voie courante et génèrent inévitablement des cognements plus ou moins forts lors du passage des trains. Les chocs générés au passage des rames sur ces joints ne peuvent être éliminés

complètement, mais seulement diminuer de façon plus ou moins significative lors d'opérations de maintenance.

Pour faire suite à votre courrier, une expertise des infrastructures a été réalisée au début du mois d'octobre 2016 sur cette zone de la ligne A du RER. Suite à cette visite, une révision sur ces joints de signalisation sera réalisée d'ici la fin du mois de décembre 2016. La localisation de ces joints sur la voie en direction de la province concerne les immeubles situés au 15-29 de l'avenue Gabriel Péri ainsi que les immeubles situés sur le secteur du 12-24 boulevard de la Libération. Sur l'autre voie en direction de Paris, ce sont les immeubles situés au 50-56 de l'avenue Pierre Brossolette.

En outre, une opération de meulage des voies à l'aide d'un train spécialisé permettra de traiter les deux voies sur l'ensemble de cette zone au cours du premier trimestre 2017. Cette intervention vise à garantir au plus haut niveau la sécurité ferroviaire de nos infrastructures, mais peut concourir également à réduire les nuisances sonores et vibratoires induites par le passage des rames du RER A. Ces travaux permettront de traiter 2600 mètres de voie courante et deux aiguillages positionnés sous la couverture partielle située au niveau du Jardin du Levant.

Concernant, les voies secondaires de retournement, elles sont indispensables afin d'assurer l'exploitation de la ligne A en toute circonstance. Notamment lors d'incidents sur une portion de voie elles permettent d'assurer des services provisoires de manière à réduire au maximum la gêne aux usagers en cas de difficulté. Ces voies sont aussi indispensables afin d'assurer le stationnement des trains de travaux pour permettre une mise en œuvre rapide d'accès vers les différents chantiers réalisés sur le tronçon central de la ligne A du RER au cours de la nuit en dehors des heures d'exploitation entre 1h00 et 5h00 du matin.

Ces trains de travaux sont plus perceptibles que les trains voyageurs, quel que soit l'état de nos infrastructures, car ils sont souvent lourdement chargés et circulent à des heures où le bruit de fond est plus faible. Leur utilisation est pourtant indispensable pour assurer la maintenance de nos installations. Aussi, nous veillons à limiter leur utilisation au strict nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Ugo Lanternier